



Communiqué de presse

LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'HORTICULTURE DE FRANCE PROPOSE LA SECONDE ÉDITION DU CONCOURS « JARDINS SECRETS », LE CONCOURS NATIONAL DES JARDINS D'AGRÉMENT PRIVÉS

.....
➡ Candidatures ouvertes
du 3 mars au 5 mai 2025

« Jardins secrets », le concours national des jardins d'agrément privés, s'adresse à tout propriétaire de jardin privé de quelque dimension qu'il soit. Organisé par la SNHF, Société Nationale d'Horticulture de France, prestigieuse institution œuvrant depuis presque deux siècles et reconnue d'utilité publique, il a pour objectif de mettre en valeur le talent des jardiniers et de révéler au public des jardins privés de grande qualité.

Les dossiers de candidature seront disponibles, en ligne sur le site de la SNHF, et sur demande, à partir du 3 mars et les candidatures devront être déposées avant le 5 mai à 16 heures. Le palmarès sera dévoilé en décembre.



Jardin de M. Genty situé dans la Vienne - « Concours « Jardins Secrets » 2023 – prix « Lucie et Roland Gombault »

Vous avez aménagé un jardin en partant d'une feuille blanche ou avez réhabilité à votre idée un jardin délaissé, à la campagne ou en ville. A présent, vous êtes heureux de le voir encore plus beau que vous ne l'imaginiez alors que vous aviez douté d'y arriver. Désormais, votre jardin agrmente votre quotidien et vous avez envie de le montrer et de partager votre pratique de jardinier. Le concours « Jardins Secrets » est fait pour vous !

En organisant ce concours, la SNHF a souhaité proposer un concours d'envergure nationale pour mettre en valeur le talent des jardiniers amateurs qui sont plus de 15 millions en France en donnant à voir des jardins jusqu'alors « cachés » qui ont valeur exemplaire, en termes d'aménagement comme d'entretien.



Jardin de Monique et Louis Quéré, à Pordic (Côtes d'Armor) - « Concours « Jardins Secrets » 2023 – prix du jardin de 1 500m² à 5 000m²

Un concours national pour concilier art de vivre et esthétique

Avec « Jardins Secrets », le concours national des jardins d'agrément privés, la SNHF entend célébrer le talent des jardiniers amateurs, qu'ils soient débutants ou aguerris, et partager leurs bonnes pratiques au bénéfice de chacun et du végétal.

Qui peut candidater ?

Le concours « Jardins Secrets » est ouvert à tous les propriétaires de jardins privés en France métropolitaine, dès lors que leur jardin n'est pas ouvert au public à des fins commerciales.

Les candidats, s'ils peuvent avoir sollicité l'assistance technique d'un professionnel du paysage, paysagiste ou entreprise, pour l'aménagement ou la restauration de leur jardin, doivent s'être impliqués personnellement dans la définition du projet et au long de sa réalisation et doivent participer régulièrement à son entretien.

L'harmonie et l'exemplarité, des critères essentiels

Qu'ils soient grands ou petits, qu'ils se trouvent en ville ou à la campagne, les jardins jouent un rôle important dans la préservation du vivant. Les jardins présentés seront évalués au regard de l'harmonie d'ensemble entre le végétal, le minéral et l'eau, de l'insertion du jardin dans son environnement, de la diversité des plantes cultivées et de la mise en œuvre des végétaux, de leur combinaison en fonction du climat et des saisons, de la recherche esthétique dans le choix et l'emploi des plantes, des matériaux et des éléments de décor. Une attention sera aussi portée d'une part, à l'exemplarité dans la pratique du jardinage vis-à-vis de la biodiversité et de l'utilisation des ressources naturelles, et d'autre part, à l'originalité du jardin, aux innovations qu'il recèle, dans son aménagement et dans son entretien.

Le palmarès de la 1^e édition du concours « Jardins Secrets » illustre la qualité des jardins primés et leur diversité : [voir le palmarès de la 1^e édition du concours](#).

Quelles sont les récompenses ?

Chaque candidat est invité à s'inscrire dans la catégorie qui correspond à son jardin :

- * jardin d'une surface d'au plus 500 m²,
- * jardin d'une surface d'au moins 500 m² et d'au plus 1500 m²,
- * jardin d'une surface d'au moins 1500 m² et d'au plus 5000 m²
- * jardin d'une surface supérieure à 5000 m².

Pour chaque catégorie, un prix sera décerné. En plus de ces prix, il sera attribué le prix « **Lucie et Roland Gombault** » à un jardin, quelle que soit sa dimension, pour la qualité exceptionnelle de sa végétation, que ce soit au regard de la diversité de ses collections, de la présence de plantes rares ou acclimatées et des aménagements pour les mettre en valeur.

Les lauréats du concours seront notamment récompensés par une médaille de la SNHF gravée au nom de leur jardin et à leur nom et par une plaque commémorative qu'ils s'engagent à rendre visible au public qui visite leur jardin. Ils recevront aussi des livres de jardinage, des semences, des végétaux et des outils de jardinage.

La proclamation du palmarès est prévue à Paris, en décembre prochain.

Comment participer ?

Pour participer au concours, il suffit de télécharger et compléter le dossier de candidature correspondant à sa catégorie sur le site www.snhf.org, puis de le renvoyer avant le **5 mai prochain**, accompagné de photos représentatives de son jardin et de sa pratique du jardinage.

Deux options sont offertes pour faire retour du dossier de candidature renseigné :

- * Par mail à jardins-secrets@snhf.org.
- * Par courrier, cachet de la poste faisant foi, à
Société Nationale d'Horticulture de France
Concours « Jardins Secrets »
84, rue de Grenelle
75007 PARIS

Les dates clés :

- * 3 mars 2025 : ouverture de la 2^e édition du concours, appel de candidatures
- * 5 mai 2025 : clôture des inscriptions
- * 9 décembre 2025 : proclamation du palmarès

À propos de la SNHF

La Société Nationale d'Horticulture de France (SNHF) est ouverte à tous les passionnés de jardins. Son objectif est de diffuser des connaissances et savoir-faire en matière de jardinage et d'horticulture.

Ses missions s'articulent autour de trois axes majeurs : échanger, promouvoir et préserver.

La SNHF développe des activités diversifiées : voyages et visites, ateliers et démonstrations, salons et manifestations, conférences, colloques et journées d'étude, webinaires, concours et prix, publications... Ses collections, enrichies depuis près de deux siècles, constituent aujourd'hui un fonds documentaire horticole d'une exceptionnelle qualité.

La SNHF s'adresse aux jardiniers amateurs, aux sociétés horticoles, aux établissements de formation, aux professionnels du végétal et aux collectivités territoriales.

Suivez-nous pour découvrir les coulisses du concours et les conseils des experts de la SNHF.

Lien direct vers le concours

www.snhf.org/concours-jardins-secrets/

www.snhf.org



Contact presse Agence Telescope :

Marine Guinot - marine@telescopeparis.fr - 06 48 15 52 41